

CONTRAT DE GESTION COMMUNE D'UN ÉTABLISSEMENT DE RESTAURATION

Entre

(Madame)

(Nom, Raison sociale)

(Adresse complète)

Ci-après : « Madame X »

et

(Monsieur)

(Nom, Raison sociale),

(Adresse complète)

Ci-après : « Monsieur Y »

ci-après : ensemble « les Parties »

I. PRÉAMBULE ET BUT DU CONTRAT

1. Madame X est devenue, par suite d'un héritage dans la succession de Madame Z l'unique propriétaire d'un immeuble sis (lieu) numéro de parcelle X du cadastre de (lieu) L'immeuble abrite un établissement de restauration de grande réputation. L'immeuble est réparti comme suit:

rez-de-chaussée: une salle de café (env. 30 à 40 places), une salle de restaurant (env. 70 à 80 places), cuisine, toilettes pour hommes et pour femmes, cabine téléphonique, une terrasse de café (50 à 65 places), des places de parc dans l'arrière-cour de l'immeuble;

premier étage: appartement du restaurateur;

sous-sol: cave à bière, cave à vins, chambre froide, dépôt, abri antiaérien (4 pièces).